

Déclaration préalable à la CAPD du 26 novembre 2013



La récente signature de l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ne doit plus échapper aux membres de cette commission administrative paritaire.

Au travers de cet accord, « les employeurs publics s'engagent désormais à favoriser le dialogue et les échanges sur le travail au sein des équipes de travail, notamment en donnant aux instances représentatives des personnels les moyens de leur action ».

A ce titre, l'engagement, la confiance et la considération de nos représentants viennent d'être fortement remises en cause. En effet, il leur a été demandé expressément de remettre leurs prises de notes personnelles à l'issue de la réunion. Pourtant aucun règlement intérieur de cette commission n'a été jusqu'à présent approuvé.

Par ailleurs, « les signataires du récent accord cadre appellent les employeurs publics à la vigilance dans l'anticipation de l'évolution des organisations, en particulier les réorganisations. »

La nouvelle gestion du remplacement mise en oeuvre dans notre département depuis le 1er octobre semble échapper en partie à une réflexion concertée avec les représentants des personnels. Il est temps de changer de méthode car, « une politique efficace de prévention des risques professionnels suppose que la dimension conditions de travail soit intégrée le plus en amont possible dans toutes les fonctions et les actes de gestion à tous les niveaux de responsabilité », rappelle le dernier accord cadre. Il nous semble indispensable, dans l'intérêt du service public, de discuter localement des améliorations possibles, sans pour autant risquer de les imposer illégitimement.

Il nous importe à tous de travailler à l'amélioration de l'efficacité du service public d'éducation. Mais nous sommes convaincus qu'aucun progrès ne sera possible sans préserver le bien-être au travail des enseignants, garanti en partie par leur implication dans les décisions qui les concerne.

Le Ministre de l'Education nationale, Vincent PEILLON, a lui-même constaté « qu'il existe un malaise diffus chez les professeurs qui s'interrogent sur le sens de leur métier et sur le cadre dans lequel ils l'exercent. Ils ne se sentent plus soutenus, voire même respectés. »

La CAPD qui se tient aujourd'hui contribuera au bien être d'un très petit nombre d'entre nous. Elle affiche surtout le résultat d'un système inégalitaire des promotions, fruit d'une politique de Gestion des Ressources Humaines, pourtant décrite comme défailante dans notre système éducatif.

C'est pourquoi, fidèle à ses mandats, le SNUipp continue de revendiquer l'accès pour tous à l'indice 783.

à Troyes, le 26 novembre 2013